

**DÉCISION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
COMITÉS TECHNIQUES SPÉCIALISÉS**
Doc.EX.CL/845(XXV)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des Comité techniques spécialisés (CTS) et des recommandations du Conseil exécutif à ce sujet ;
2. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec les bureaux des différentes conférences ministérielles sectorielles de poursuivre et de mener à bonne fin le processus de mise en œuvre des CTS qui n'ont pas encore été rendus opérationnels de janvier 2014 à décembre 2014, date après laquelle toutes les conférences ministérielles seront supprimées ;
3. **DECIDE EN OUTRE** qu'aucune proposition de budget pour la tenue de conférences ministérielles sectorielles ne sera pris en compte à partir de janvier 2015, **CONVIENT**, toutefois, en ce qui concerne l'AMCEN, qu'en raison des consultations générales en cours sur la question de l'environnement et compte tenu de la nécessité de défendre les intérêts de l'Afrique, cette institution sera autorisée à poursuivre les négociations avec les partenaires concernés jusqu'à leur conclusion;
4. **DEMANDE** à la Commission de présenter un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des CTS au Conseil exécutif par l'intermédiaire du Comité des Représentants permanents (COREP) en juillet 2016.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2014

Decision on the Operationalization of the Specialized Technical Committees Doc.Ex.CI/845(Xxv)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/167>

Downloaded from African Union Common Repository